



Invalidation du permis de conduire

Par **guillaume51**, le **12/01/2012 à 16:06**

Bonjour,

Dans les propos qui vont suivre je resterais uniquement sur l'aspect permis et non sur mon problème de consommation de stupéfiants que je règle avec suivi médical en ce moment.

Voici mon histoire :

je me suis fait invalider mon permis de conduire suite à la perte totale de mes points,

la perte totale de mes points est survenue suite à un excès de vitesse >à 50KM/H + contrôle positif cannabis. (je n'en suis pas fier)

J'ai donc été suspendu 6 mois, j'ai eu un délai de quelques mois entre la fin de suspension et l'invalidation de mon permis (délai jugement puis paiement amende), j'ai donc passer une visite médicale en vue de récupérer le permis sur cette période.

J'étais encore positif au cannabis, j'ai été déclaré inapte à la conduite de véhicules...

Que va t-il se passer lorsque la période d'invalidation sera terminée?

Je sais déjà que je dois uniquement repasser le code (pas la conduite car permis >3 ans) et des examens psycho-techniques mais dois-je repasser des tests en labo pour THC?

En effet j'ai tardé à me faire prendre en charge pour arrêter cette saloperie et je crains être encore positif à la fin de l'invalidation (J'étais un gros fumeur)

Merci d'avance pour celui ou ceux qui pourront m'éclairer sur la question